

tions ; il y apportait une sorte de solennité théâtrale qui imposait. Personne n'avait cet art de rattacher le moindre fait à une loi philosophique, laquelle venait toujours à point nommé pour le besoin de la cause. Cet art, il l'avait poussé jusqu'au sophisme ; mais dans ses discours, toutes les généralités surgissaient des faits ; le fait était d'abord présenté dans sa nudité et non enveloppé de ces brumes grossissantes, à travers lesquelles M. Quinet ne peut s'empêcher de les apercevoir. L'auteur du *Génie des Religions* a visité la Grèce, il a décrit ses rivages, célébré ses héros, commenté ses chefs-d'œuvre en termes magnifiques ; que n'a-t-il emprunté au génie grec son incomparable netteté, l'amour du détail, mais du détail caractéristique, l'art de se contenir, ce sûr témoignage de la force ?

A part ces quelques taches qui affectent plutôt le côté littéraire que le côté politique de la brochure de M. Quinet, nous n'avons que des remerciements à lui adresser. Il a donné un exemple que beaucoup auraient dû suivre ; tandis que d'autres oubliaient, il se souvenait. La presse parisienne, absorbée dans ses intérêts et ses vanités égoïstes, n'a guère le temps de s'occuper de la suppression des lois dans les départements. Si elle eût éprouvé, comme elle le devait, un vif et juste sentiment de solidarité, elle n'eût pas laissé passer un seul jour sans protester contre le régime extraordinaire qui nous est imposé depuis neuf mois ; peu de jours lui ont suffi pour avoir raison de l'état de siège à Paris ; si elle eût réclamé courageusement, nous serions libres... Pourquoi cette espèce de mort civile dont nous sommes frappés ! Est-ce que Paris renferme moins d'éléments de désordre que Lyon, Valence, Grenoble ou Bourg ? est-ce que l'agitation morale y est moins grande ? est-ce que la surveillance est plus difficile dans notre ville ? est-ce que l'insurrection de juin 1848 a valu à Paris les neuf mois d'état de siège que l'émeute de juin 1849 nous vaut déjà. Vous n'oseriez pas, à l'appui du maintien de l'état de siège, invoquer encore les événements de l'année dernière ; le *Courrier de Lyon* nous le disait l'autre jour avec cette sincérité qui est sa seule vertu : c'est contre la Constitution que l'état de siège sera maintenu ; la Constitution est mauvaise, il faut y suppléer par l'état de siège ; la loi n'est pas bonne, biffons la loi, et que le général Gêmeau soit la loi vivante.

Mais quand bien même, comme vous l'affirmez, nous ne devrions voir dans l'œuvre de la Constituante qu'un monument de la sottise humaine, que voulez-vous que nous y fassions ? Sommes-nous donc responsables des vices qu'il vous plaît d'y signaler ? Devons-nous payer les erreurs de la France entière, si tant est que la France se soit